

REPRISE LIBRE DE NIVEAU TROIS

(Reprise à exécuter en filet simple ou en bride double)

Temps accordé: **5 minutes**

Durée : entre **4 min 30 sec et 5 min**

Piste: **20 x 60 mètres**

Concours:		Date:	Juge et Position:		Concurrent:	Cheval:	Numéro:				
	Mouvement obligatoires	Points	Notes	Coeff	Note Finale		Impression artistique	Points	Notes	Coeff	Note Finale
1.	Pas rassemblé (minimum 10m sans interruption)	10				16.	Rythme, énergie et élasticité	10		3	
2.	Pas allongé (minimum 15m sans interruption)	10		2		17.	Harmonie entre cavalier et cheval	10		3	
3.	Trot rassemblé incl. épaule en dedans à gauche	10				18.	Chorégraphie. Utilisation du manège. Originalité.	10		4	
4.	Trot rassemblé incl. épaule en dedans à droite	10				19.	Degré de difficulté. Risque bien calculé.	10		4	
5.	Trot rassemblé incl. appuyer à gauche	10		2		20.	Choix de musique et incorporation de la musique.	10		4	
6.	Trot rassemblé incl. appuyer à droite	10		2		A être déduit: Pénalité de temps: plus de 5 min ou moins de 4 min 30 sec déduire 2 points du total de la présentation artistique.					
7.	Trot allongé	10									
8.	Galop rassemblé	10				Résultat					
9.	Galop rassemblé incl. appuyer à gauche	10									
10.	Galop rassemblé incl. appuyer à droite	10				Total pour l'exécution technique à diviser par 20					
11.	Galop allongé	10									
12.	Changement de pied en l'air à gauche une fois	10		2		Total pour l'exécution artistique à diviser par 18					
13.	Changement de pied en l'air à droite une fois	10		2							
Total pour l'exécution technique		180				Résultat final					
Observations:											
Chaque mouvement « de niveau supérieur » (mouvement qu'on retrouve UNIQUEMENT dans une reprise de niveau supérieur) entraînera la déduction de 4 points du total de l'exécution technique. Un mouvement interdit récurrent ne sera sanctionné qu'une seule fois au cours d'une même reprise. Voir au verso pour de plus amples informations.						Si deux concurrents obtiennent des résultats identiques, l'avantage sera accordé à celui qui aura obtenu la meilleure note pour sa présentation artistique.					
Signature du juge:						Les demi-points peuvent être utilisés pour toutes les notes de la reprise libre.					

Mouvements interdits et autorisés

Chaque mouvement « de niveau supérieur » (mouvement qu'on retrouve UNIQUEMENT dans une reprise de niveau supérieur) sera sanctionné par la déduction de 4 points du total de l'exécution technique. Un mouvement interdit récurrent ne sera sanctionné qu'une seule fois au cours d'une même reprise. Tous les enchaînements, toutes les combinaisons, les figures (sans égard à leurs dimensions) ou les transitions qui sont composés à partir de mouvements autorisés au niveau concouru SONT permis, et ce, même si la configuration exécutée se retrouve uniquement à des niveaux supérieurs. A titre de référence, la liste suivante énumère la majorité des mouvements, des enchaînements et des transitions qui sont autorisés ou interdits.

Troisième niveau

Mouvements strictement interdits :

- Changements de pied rapprochés aux 4, 3, 2 ou 1 temps
- Pirouette au galop
- Piaffer
- Passage

Mouvements spécifiquement autorisés :

- Tous les mouvements qui ne sont pas strictement interdits
- Zigzag en appuyer au trot
- Zigzag en appuyer au galop avec changements de pied en l'air
- Pirouette entière ou double au pas

PAS POUR L'USAGE EN COMPETITION